

The logo for Rte (Réseau de transport d'électricité) is displayed in a blue, stylized font.

Réseau de transport d'électricité

CONCERTATION

PROJET DE RECONSTRUCTION
DE LA LIGNE À 400 000 VOLTS
ENTRE AVELIN ET GAVRELLE

Commission Agriculture

Réunion de Saint Laurent Blangy du 3 décembre 2012



La décision de RTE suite au débat public

A l'issue du débat public, en prenant en compte les positions exprimées, **RTE a décidé :**

- > de poursuivre l'élaboration du projet de façon concertée, et de recourir à un garant nommé par la Commission nationale du débat public pour veiller à la qualité de l'information et à la participation du public**
- > de mettre en œuvre les 13 engagements pris pendant le débat public**
- > la reconstruction en technique aérienne à 2 circuits de la ligne entre Avelin et Gavrelle**

Le projet proposé par RTE

- > **Construire une nouvelle ligne aérienne à 400 000 volts à double circuit entre les postes d'Avelin et Gavrelle pour répondre aux nouveaux flux électriques**



Les préoccupations exprimées

lors du débat public et des premières réunions de concertation de septembre 2012

- > **Raisons du projet** : interrogations sur le modèle énergétique actuel et futur, sur la justification du projet
- > **Lignes électriques et santé** : inquiétudes en matière d'impact des lignes électriques sur la santé, sur les connaissances en matière de champs électromagnétiques
- > **Insertion dans l'environnement** : volonté d'une préservation des milieux naturels, paysages et cadre de vie
- > **Monde agricole** : préoccupations concernant les impacts éventuels sur le bétail, l'emprise des pylônes sur les sols, l'impact du chantier sur les terres

La concertation

Volonté de RTE d'une élaboration concertée du projet associant la diversité des parties prenantes :

- > citoyens
- > monde associatif
- > acteurs socio-économiques
- > collectivités locales concernées
- > services de l'Etat

Les principes

- > **Garantir la mise à disposition d'une information...**
 - complète, transparente et pédagogique
 - à chaque étape du projet (*comptes-rendus, bilan, études, réponses aux questions posées...*)
- > **Veiller à la qualité de l'information et de la participation du public,**
 - nomination d'un **garant** par la CNDP

Un dispositif à plusieurs niveaux pour être complémentaire et interactif

Susciter des propositions concrètes

Mise en place de **commissions** représentatives, sur les points-clés soulevés lors du débat public et des réunions de concertation de septembre 2012 : *Energie-Economie / Paysage / Agriculture / Santé / Milieux naturels*



Echanger et rassembler les avis des citoyens

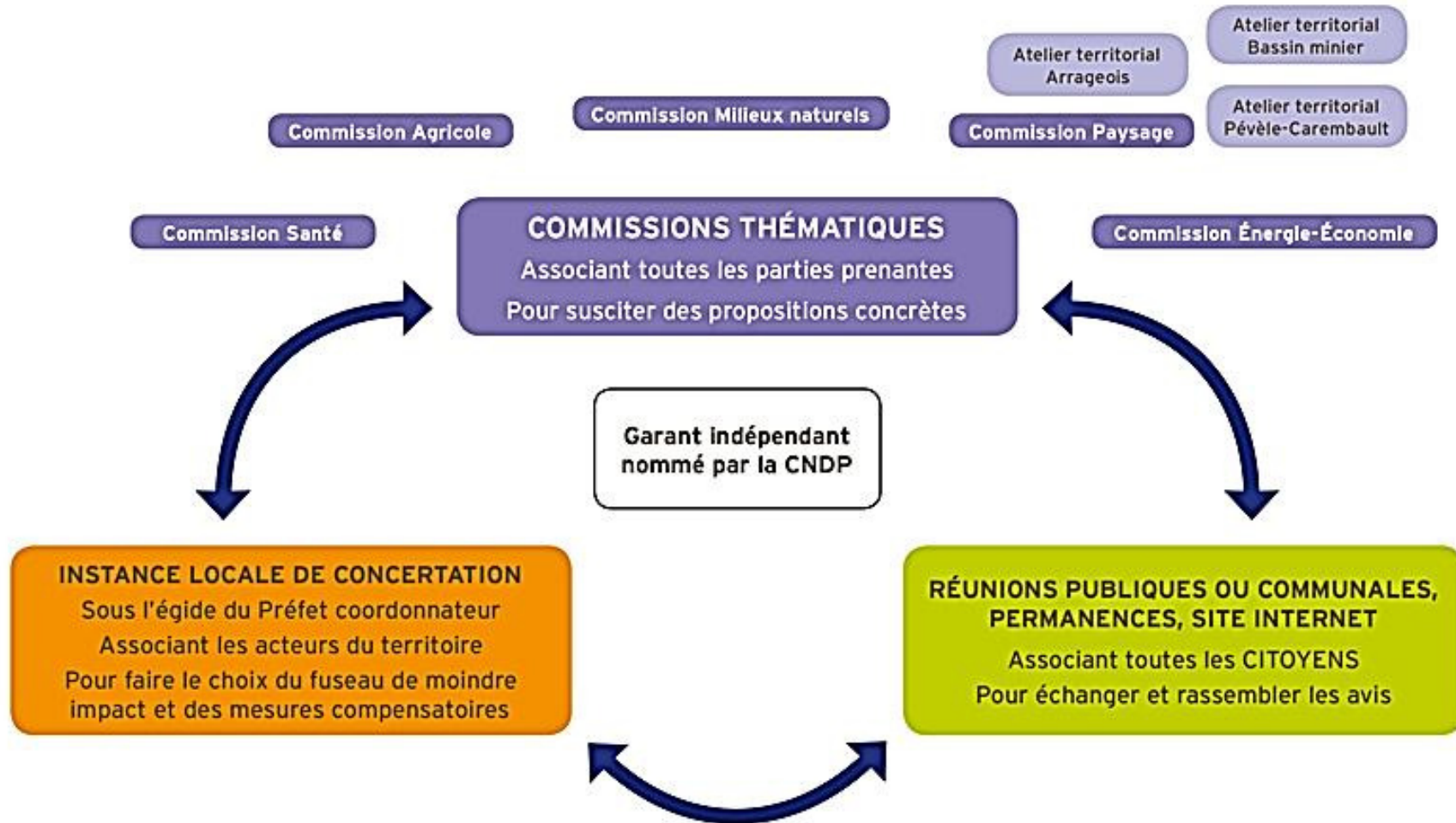
Réunions publiques, permanences et/ou réunions en mairies, cartes T, courriers, adresse mail, site internet, journal du projet...



Délibérer au sein de l'Instance locale de concertation

Instance décisionnelle sous l'égide du Préfet

Un dispositif à plusieurs niveaux pour être complémentaire et interactif



Les grandes échéances

- > **Novembre 2012** : Réunion plénière de l'Instance Locale de Concertation (ILC) pour valider l'aire d'étude
- > **Novembre – Décembre 2012** : Réunions de lancement de toutes les **commissions** :
 - Energie-Economie / Paysages
 - Santé / Milieux naturels / Agriculture
- > **2013** : Poursuite des travaux en commissions
- > **Avril 2013** : Réunion de l'ILC sur le fuseau de moindre impact
- > **Octobre 2013** : Réunion de l'ILC pour valider le fuseau et les mesures compensatoires

Finalités de la commission

- > Recueillir la connaissance et l'expérience du territoire acquises par la profession agricole, les acteurs concernés et citoyens présents
- > Etudier les éléments de comparaison des deux fuseaux, puis les solutions pour limiter les impacts de la ligne sur les terres de culture et d'élevage, et proposer des mesures compensatoires, le cas échéant
- > Son rôle : être force de proposition auprès de RTE et des instances de la profession agricole

La feuille de route de la commission Agriculture



Fonctionnement

Règles de travail

- > Informations, contributions, expertises, traçabilité
- > Lieu de partage des connaissances, de réflexion et d'élaboration collective, de proposition

Composition

- > Diversifiée : élus, associations, acteurs économiques, citoyens, services de l'Etat, collectivités territoriales

Conduite des travaux

- > Pilote, référent, garant, animateur

Mode de fonctionnement

- > Ses membres s'engagent à participer à chaque réunion ; ils peuvent néanmoins se faire remplacer ponctuellement